



Publié le : 12/04/2010  
Transmis en préfecture le : 12/04/2010

## EXTRAIT

Du Registre aux délibérations  
Du Conseil de la Communauté

### Réunion du CONSEIL du 02/04/2010

Nombre de membres en exercice : 170  
Date de la convocation à la réunion : 26 Mars 2010

**Présidente : Mme Martine AUBRY**

*(Secrétaire de Séance : Mme Vinciane FABER)*

**Présents** : (147) M. ADYNS, M. AISSI, M. AMIELH, M. ANDRE, Mme AUBRY, M. BAERT, M. BAILLOT, M. BARRET, M. BELIN, M. BENABBOU, M. BERNARD, M. BEZIRARD, Mme BIENCOURT, M. BLOT, M. BOCQUET, M. BODIOT, M. BOSSUT, Mme BOUCHART, Mme BOUDRY, M. BOUREL, M. BRAND, M. BREHON, Mme BRESSON, M. CACHEUX, M. CASTELAIN, M. CAUCHE, M. CAUDRON, M. CHARLET, M. CODRON, M. COLIN, M. COSTEUR, M. COUSIN, Mme CULLEN, M. DARMANIN, Mme DARNEL, M. DAUBRESSE, M. DAVOINE, Mme DE CLERCQ, M. DE SAINTIGNON, M. DEBREU, M. DECOCQ, M. DELABY, Mme DELACROIX, M. DELAHOUSSE, M. DELANNOY, M. DELEBARRE J, M. DELEBARRE P, M. DELRUE, M. DERONNE, M. DEROO, M. DERUYTER, M. DESPIERRE, M. DOJKA, M. DROART, M. DUBUISSON, M. DUCROCQ, M. DUQUENNE, M. DURAND E, M. DURAND Y, M. DUSAUSOY, M. DUVAL, M. ELEGEEST, Mme FABER, Mme FILLEUL, M. FOUCART, M. FREMAUX, M. GABELLE, M. GERARD, Mme GOUBE, M. GRIMONPREZ, M. GRUSON, M. HAESEBROECK, M. HAYART, M. HENNO, M. HERBAUT, M. HOUSSIN, Mme HUVENNE, M. IFRI, M. JACOB, Mme JACQUOT, M. JANSSENS, M. JEGOU, Mme KECHEMIR, Mme KRIEGER, M. LANNOO, M. LEFEBVRE, M. LEPRETRE, M. LIEVEQUIN, M. LOOSVELT, M. MACQUET, M. MAIMOUNI, M. MARCHAND, M. MASSART, Mme MASSIET-ZIELENSKI, Mme MAUROY, M. MERTEN, M. MOLLE, M. MUNCH, M. MUTEZ, M. OLSZEWSKI, M. OURAL, M. PASTOUR, M. PAU, M. PAUCHET, M. PAURON, M. PICK, Mme PINCEDE, M. PLANCKE, Mme PLOUVIER, M. PLUSS, M. PROVO, M. QUEVERUE, M. QUIQUET, M. RABARY, Mme REIFFERS, M. REMORY, M. RENARD, Mme RINGOTTE, M. RONDELAERE, Mme RUSQUART, M. SANTRE, Mme SARTIAUX, Mme SCHARLY, M. SEGARD, M. SERHANI, Mme SIX, M. SPRIET, Mme STANIEC WAVRANT, M. TARDY, M. TIR, M. TURPIN, M. VAN TICHELEN, M. VANBELLE, Mme VANCOILLIE, M. VANDIERENDONCK, M. VERBRUGGE, M. VERCAMER, M. VERDONCK, M. VEROONE, M. VERSPIEREN, M. VICOT, M. VIGNOBLE, M. WAYMEL, Mme WILLOQUEAUX, M. WOOD, M. ZOUTE.

**Excusés ayant donné pouvoir** : (23) M. CAMBIEN (pouvoir à M. GRIMONPREZ), M. COISNE (pouvoir à M. CASTELAIN), Mme DEMESSINE (pouvoir à M. DEBREU), M. DESMARECAUX (pouvoir à M. DERONNE), M. DUBOIS (pouvoir à M. DAVOINE), Mme DUHEM (pouvoir à M. FOUCART), M. DUJARDIN (pouvoir à M. SEGARD), M. DUWELZ (pouvoir à M. AISSI), M. GADAUT (pouvoir à Mme SCHARLY), M. GAUTHIER (pouvoir à M. PLUSS), M. LEDOUX (pouvoir à M. BERNARD), M. LEGRAND (pouvoir à Mme CULLEN), M. LEMOISNE (pouvoir à M. RABARY), M. LESAFFRE (pouvoir à M. DELABY), Mme LINKENHELD (pouvoir à Mme FILLEUL), Mme MULLIER (pouvoir à M. MERTEN), M. PACAUX (pouvoir à M. LEFEBVRE), M. PARGNEAUX (pouvoir à M. CACHEUX), M. RICHIR (pouvoir à M. LEBAS), Mme ROCHER (pouvoir à M. CAUCHE), Mme TELALI (pouvoir à M. CAUDRON), M. WATTEBLED (pouvoir à M. HENNO), M. WILLOCQ (pouvoir à M. BOCQUET).

**Aire Métropolitaine de Lille - Charte de bonnes pratiques en matière de développement économique**

## Aire Métropolitaine de Lille - Charte de bonnes pratiques en matière de développement économique

Rapport de Mme la Présidente au Conseil de la Communauté : **ADOpte A L'UNANIMITE**  
**Ont signé tous les membres présents**

Lille Métropole est l'un des membres fondateurs de l'association Aire Métropolitaine de Lille créée en décembre 2007. Ce partenariat témoigne de la volonté partagée de renforcer la cohérence et la cohésion de cet espace où vivent plus de 3,5 millions d'habitants, et de penser l'aménagement et le développement à une échelle élargie, en particulier avec les agglomérations de l'Arc Sud de la métropole.

En matière de développement économique, il a été décidé, lors de l'Assemblée générale du 18 septembre 2008, de poser les bases d'une meilleure coordination des initiatives et actions à l'échelle de l'aire métropolitaine.

Un groupe de travail technique spécifique s'est donc mis en place, piloté par la Communauté d'Agglomération du Douaisis (CAD), Artois Comm. et LMCU. Les différents travaux menés ont permis de dégager plusieurs propositions afin de :

- Mieux connaître le territoire et faire reconnaître l'échelle territoriale "aire métropolitaine" en proposant de réaliser une carte de l'offre foncière, de recenser les acteurs des pôles de compétitivité et des pôles d'excellence régionaux, et de réfléchir sur la promotion commune du territoire ;
- Renforcer la cohérence et la cohésion au sein de l'aire métropolitaine à travers la rédaction et la mise en œuvre d'une charte de bonnes pratiques.

Cette charte vise à mieux encadrer les concurrences entre territoires au sein de l'Aire métropolitaine et définit des règles partagées pour la valorisation du territoire dans son ensemble. A cet effet, les 14 engagements figurant dans le document portent sur :

- La qualification des zones d'activités économiques ;
- La valorisation du foncier ;
- La rationalisation de l'implantation des nouvelles zones d'activités ;
- L'interdiction de démarcher des entreprises déjà installées au sein de l'aire métropolitaine ;
- Les échanges d'informations ;
- Le suivi de la charte.

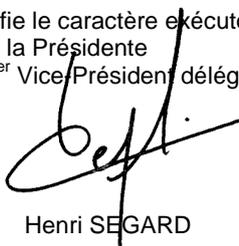
Cette charte a été examinée au sein des structures partenaires et toutes les remarques ont été prises en compte dans la présente proposition.

Elle a ensuite fait l'objet d'une validation lors de l'Assemblée Générale de l'association Aire Métropolitaine de Lille du 17 décembre 2009. A cette occasion il a été demandé aux différents territoires partenaires d'entériner par délibération cette charte. Ce document d'ordre général devra faire l'objet d'une déclinaison opérationnelle afin de favoriser l'application des différents engagements.

En conséquence, les commissions " Economie " et "International et Eurorégion" consultées, il est proposé de :

- 1) valider la charte de bonnes pratiques en matière de développement économique ;

Certifie le caractère exécutoire de cet acte  
 Pour la Présidente  
 Le 1<sup>er</sup> Vice-Président délégué

  
 Henri SEGARD



2) autoriser Madame la Présidente à signer cette charte ainsi que tout document inhérent à cette décision.

Certifie le caractère exécutoire de cet acte  
Pour la Présidente  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président délégué



Henri SEGARD